



BOURGOGNE

Déclaration préalable CAPA hors classe agrégés

Congés de formation professionnelle Affectations sur postes adaptés

Vendredi 10 mai 2018

Il n'est pas dans la pratique du SGEN-CFDT de sortir du cadre de la CAPA et de ses ordres du jour, en l'occurrence l'avancement à la hors classe, les congés de formation et les affectations sur postes adaptés, dans les déclarations préalables. Nous nous y tiendrons mais l'actualité nationale en lien avec ceux-ci ne peut être oubliée.

Nous rappelons l'opposition de la CFDT à la loi sur la fonction publique notamment le 1^{er}, le 4^{ème} et le 14^{ème} articles restreignant les attributions des commissions administratives paritaires, en matière de promotions et mutations notamment.

Notre position est que les CAP sont des lieux d'échanges riches qui aident à améliorer les projets proposés, permettent de préparer l'avenir, offrant une transparence importante pour éviter les soupçons de favoritisme. Les CAP doivent rester compétentes, notamment en matière d'examen des avancements. Les CAPA des agrégés et les améliorations qu'elles permettent sont un bon exemple de l'intérêt de ces échanges.

C'est pourquoi la CFDT a appelé hier, jeudi 9 mai, à la journée d'action contre le projet de loi de transformation de la fonction publique qui sera soumis à l'examen le lundi 13 mai afin de faire savoir au Gouvernement et aux parlementaires que nous attendons autre chose en matière de respect du statut, en matière de reconnaissance du travail et de l'engagement au service de l'intérêt général des agents de la fonction publique, en matière de qualité du dialogue social et de respect de la négociation, en matière d'accompagnement et d'anticipation des transformations, en matière de conditions d'emploi et de rémunérations pour toutes et tous.

Cette CAPA est, encore une fois, l'occasion de rappeler que la CFDT s'est prononcée en faveur de l'accord PPCR. Nous rappelons que pour le Sgen-CFDT, l'obligation pour un agent d'avoir une carrière sur deux grades est un acquis important. Lors des négociations concernant la hors classe, le Sgen-CFDT a revendiqué un déroulement sur deux grades, pour une carrière complète et un passage automatique à la hors classe au plus tard après 4 ans dans le 11^{ème} échelon.

Nous regrettons cependant que le quota de 20 % ait été imposé aux évaluateurs pour les avis « très satisfaisant » et revendiquons que celui-ci disparaisse. Comment peut-on considérer que les qualités, les aptitudes des agents promouvables soient ainsi mesurables et que seuls 20 % « méritent » comme avis concernant leur investissement « très satisfaisant » de la part des chefs d'établissement et des Inspecteurs, que seulement 10 % relèvent d'un avis « excellent » des recteurs ? Ce n'est pas ce que nous

pouvons constater dans le travail et l'engagement des équipes pédagogiques dans les établissements dans lesquels nous enseignons !

Les oppositions devaient être exceptionnelles et temporaires. Or certaines oppositions prononcées la précédente campagne sont renouvelées cette année. Ces refus doivent être sérieusement motivés par les recteurs et rectrices et ont attiré plus particulièrement notre attention.

Cependant le SGEN-CFDT aimerait que soit communiqué par le ministère le nombre des personnels de tous les corps qui seront promus à la hors classe, ce qui n'est pas le cas du corps des agrégés. Le SGEN-CFDT demande aussi de relever le taux de promotion pour éviter le plafonnement de certains agents en fin de carrière et pour offrir davantage de facilité, de souplesse pour permettre une meilleure égalité hommes-femmes.

Si le projet académique propose bien 25 % des agrégés promouvables de l'académie de Dijon, le pourcentage maximal, nous nous étonnons que le pourcentage maximum d'avis « excellent » de 10 % indiqués dans le Bulletin officiel ne soit pas respecté. Des collègues sont donc lésés. Les enseignants peuvent avoir l'impression, à juste titre, que leur ancienneté, leur parcours, leur investissement ne sont pas pris en compte. Nous avons entendu dans la CAPA d'avancement à la hors classe de la campagne 2018 des paroles rassurantes et optimistes de la part de l'administration concernant le décret qui était alors paru et rendait pérennes les avis. Nous avons entendu qu'il ne serait sûrement pas maintenu. Or nous constatons que nos inquiétudes, que les problèmes d'iniquité posés pour les enseignants n'ayant pas eu de rendez-vous de carrière par rapport aux enseignants en ayant bénéficié et aux avis alors indiqués de façon peu transparente pour ces enseignants se sont révélées justifiées. L'avis est bien pérenne et l'iniquité est donc bien réelle et inscrite dans le temps. C'est pourquoi le SGEN-CFDT revendique un réexamen de tous les avis pour la campagne hors classe 2019 avec un décontingement des avis des évaluateurs et évaluatrices primaires. Les avis de 2018 ne doivent pas être pérennes. Le ministère doit revenir sur sa décision, décision qui entraîne de réelles iniquités difficilement justifiables auprès des collègues, au niveau académique. Ce sont les principes du PPCR qui sont ainsi dévoyés sur ce point.

Nous nous questionnons aussi sur l'absence à l'ordre du jour des informations sur les allégements de service.